Accusé de réception en préfecture 001-260103650-20240408-FIN2024 02-BF Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024



# Département de l'AIN

### Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

# **Commune de BEYNOST**

02 2024 02

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du: 08 avril 2024Convocation du: 28 mars 2024

Nombre de Conseillés:

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

#### FINANCES: Approbation du Compte Administratif 2023

<u>Présents</u>: Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Edith Magat, Eliane Paya, Nadia Nasri, Ludovic Rostagnat.

#### Représentés :

## Absents:

Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Nathalie Thimel-Blanchoz, Nicole Rampon, Christine Thomas.

#### Secrétaire de Séance :

Annick Pantel

Accusé de réception en préfecture 001-260103650-20240408-FiN2024\_02-BF Date de télétransmission : 16/04/2024 Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Véronique Cortinovis, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Caroline Terrier, présidente du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
Dépenses	244 818.32 €
Recettes	<u>249 095.73</u> €
Résultat de l'exercice 2023	4 277.41 €
Excédent reporté N-1	24 185.89 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	28 463.30 €

Section d'investissement	
Dépenses	3 433.53 €
Recettes	<u>5 092.33</u> €
Résultat de l'exercice 2023	1 658.80 €
Excédent reporté N-1	6 332.04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	7 990.84 €

Hors de la présence de Madame Caroline Terrier, présidente et non comptée dans le quorum, le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** le Compte Administratif du budget CCAS 2023.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

elégation de la Présidente, e-présidente,

Véronique CORTINO



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

#### **CADRE GENERAL**

L'article L 2313.-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS; elle est disponible sur le site de BEYNOST.

**Le budget** (acte de prévision) retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le cycle budgétaire est le suivant : budget primitif, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget définissant les opérations réalisées au cours de l'année.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de 2 instances : le Président et le comptable public ; il existe 2 types de comptes : compte administratif (Président) et **compte de gestion** (Comptable public).

A la séance du conseil municipal lors duquel est examiné le compte administratif, le compte de gestion est également soumis aux élus. Le compte administratif doit parfaitement correspondre au compte de gestion.

Le compte administratif 2023 a été voté par le conseil municipal le 8 avril 2024.



#### **VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Il comporte 2 grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- La section d'investissement qui porte sur les opérations annuelles et/ou pluriannuelles,

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré pour chaque section, le compte administratif retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre la consommation des crédits et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

#### I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité, ...) des bâtiments du CCAS dont la résidence autonomie, aux frais afférents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas intergénérations, aux activités et animations diverses de la résidence des Fontaines, aux aides versées, aux salaires, aux subventions versées aux associations, ...

Plus spécifiquement, la rémunération du personnel, le montant (chapitre 012) s'élève à 102 248.47 € pour un effectif au 31.12.2023 de 4 agents.

CHAPITR E	LIBELLE	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION EN VALEUR	EVOLUTION EN %
011	Charges à caractère général	116 153.76	128 467.78	12 314.02	10.601 %
012	Charges de personnel	103 683.81	102 248.47	- 1 435.34	- 1.384 %
65	Autres charges de gestion courante	8 956.00	9 009.74	53.74	0.60 %
TOTAL DÉ	PENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	228 793.57	239 725.99	10 932.42	4.778 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 550.38	5 092.33	- 3 541.95	228.456 %
TOTAL	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	230 343.95	244 818.33	14 474.38	6.283 %



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (portage de repas, colis de Noël, concessions cimetière, accueil de jour, repas mensuels des aînés, ...), des loyers et charges de la résidence autonomie, des remboursements d'indemnités journalières, de la subvention municipale, du forfait autonomie versé par le département de l'Ain, ...

CHAPITR E	LIBELLE	CA 2022	CA 2023	EVOLUTION EN VALEUR	EVOLUTION EN %
002	Résultat de fonctionnement reporté	30 677.84	24 185.89	- 6 491.95	- 21.162 %
013	Atténuations de charges	1 315.32	361.82	- 953.50	- 72.491 %
70	Produits des services domaine et vente	61 755.00	87 112.25	25 357.25	41.061 %
74	Dotations et participations	85 000.00	84 280.00	- 720.00	- 0.847 %
75	Autres produits de gestion courante	74 831.68	65 818.15	- 9 013.53	13.205 %
77	Produits exceptionnels	950.00	11 523.51	10 573.51	1 113.00 %
TOTAL REG	CETTES DE FONCTIONNEMENT	254 529.84	273 281.62	18 751.78	7.367 %

#### II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

Les dépenses d'investissement font varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la règlementation. En effet, les investissements doivent, principalement permettre de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

Le CCAS n'étant pas propriétaire de ses locaux, il n'a donc pas vocation à investir (hors matériels, équipements divers, mobiliers).



CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	RAR 2023	TOTAL CA + RAR
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 111.10	0.00	1 111,10
21	Immobilisations corporelles	2 322.43	0,00	2 322.43
27	Autres immobilisations	0.00	0.00	0.00
TOTAL I	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 433.53	0.00	3 433.53

Les recettes d'investissement correspondent aux amortissements et excédents antérieurs.

CHAPITRE	LIBELLE	CA 2023	RAR 2023	TOTAL CA + RAR
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 332.04	0,00	6 332.04
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 092.33	0,00	5 092.33
TOTAL	RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 424.37	0.00	11 424.37

# III- RECAPITULATIF

# Résultats de clôture de l'exercice 2023

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	3 433.53	11 424.37	7 990.84
FONCTIONNEMENT	244 818.32	273 281.62	28 463.30
REPORTS	0.00	0.00	0.00
TOTAL	248 251.85	284 705.99	36 454.14

# IV- DETTE

Le CCAS ne dispose actuellement d'aucun emprunt.

Par délégation de la Présidente, La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS